



REGISTRE DES DELIBERATIONS BUREAU SYNDICAL Séance du 16 Septembre 2026 BS 2026 26

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de septembre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le neuf septembre deux mille vingt-six, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 12
- Quorum : 7

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 0
- Nombre de votants : 11

Etaient présents :

Membres du Bureau syndical	Informations
BROUSSARD Didier, CC du PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS	
CAUDAL Claude, CA de PORNIC AGGLOMERATION PAYS DE RETZ	
CHARBONNIER Raymond, CC SUD ESTUAIRE	Départ à partir du point 7
CLAVIER Régis, CA de REDON	
DERANGEON Mickaël, CC SUD RETZ ATLANTIQUE	Départ à partir du point 7
GALIVEL Patrick, Collège électoral de CHATEAUBRIANT-DERVAL	
GREGOIRE Jean-Luc, CC de NOZAY	
LAUNAY Frédéric, SAEP VIGNOBLE-GRANDLIEU	
MILLET Frédéric, CC du PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS	
TAILLANDIER Yves, Collège électoral d'ESTUAIRE et SILLON	
THIBAUD Denis, SAEP VIGNOBLE-GRANDLIEU	

S'était excusé parmi les délégués :

Membres du Bureau syndical
PRAUD Jacques, CC du PAYS D'ANCENIS

BS_2026_26 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSIONS – RENFORCEMENTS ET RENOUELEMENTS DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PROGRAMME 2026 – SILLON DE BRETAGNE / CAMPBON (2 LOTS)

Le marché relatif aux travaux d'extensions, de renforcements et renouvellements du réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur Sillon de Bretagne et Campbon a été passé par une procédure adaptée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Allotissement :

- LOT 1 : LA PINELIERE - COMMUNE DE VIGNEUX DE BRETAGNE
- LOT 2 : LA HAYMIONNIERE - COMMUNE DE VIGNEUX DE BRETAGNE

Le marché a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence le 26 mai 2026.

La date limite de réception des offres a été fixée au 30 juin 2026 à 12h00 :

3 offres ont été déposées pour le lot 1

4 offres ont été déposées pour le lot 2

Les critères d'attribution ont été pondérés de la manière suivante :

CRITERES ET SOUS-CRITERES	Coefficient de pondération
Prix des prestations	60
Valeur technique de l'offre appréciée au regard de la qualité du mémoire technique	30
Moyens humains et matériels	10
Modalités d'exécution du chantier	15
Planification et phasage des travaux	5
Performance de la démarche environnementale	10

Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du Bureau syndical.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau syndical est invité à délibérer afin :

- **D'APPROUVER** le marché relatif aux travaux d'extensions – renforcements et renouvellements du réseau d'alimentation en eau potable – Programme 2026 – Sillon de Bretagne / Campbon, de la manière suivante :
 - **Lot 1** : le marché est attribué à l'entreprise COLAS, sur la base des prix unitaires du BPU, pour un montant estimatif de 515 017,00 € HT (montant du DQE)
 - **Lot 2** : le marché est attribué à l'entreprise TPC OUEST, sur la base des prix unitaires du BPU, pour un montant estimatif de 596 259,80 € HT (montant du DQE)
- **D'AUTORISER** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous les marchés ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2026_28 en date du 05 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres et les offres économiquement les plus avantageuses en ressortant,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
11	11	11	0	0	11

LE BUREAU SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le marché relatif aux travaux d'extensions – renforcements et renouvellements du réseau d'alimentation en eau potable – Programme 2026 – Sillon de Bretagne / Campbon, de la manière suivante :
 - o **Lot 1** : le marché est attribué à l'entreprise COLAS, sur la base des prix unitaires du BPU, pour un montant estimatif de 515 017,00 € HT (montant du DQE)
 - o **Lot 2** : le marché est attribué à l'entreprise TPC OUEST, sur la base des prix unitaires du BPU, pour un montant estimatif de 596 259,80 € HT (montant du DQE)
- **D'AUTORISER** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous les marchés ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président,




Yves Taillandier
Atlantic'eau - 4eme
Vice-Président
1 oct. 2026
Yves TAILLANDIER


Frederic Millet
Président d'Atlantic'eau
30 sept. 2026
Frédéric MILLET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr